**Baby Club - Projet d’accueil**

1. **QUI SOMMES-NOUS ?**

* La maison d’enfants le Baby Club (Tél. 081 87 85 54), sise rue du Piroy, n° 5 à Autre-Église, fait partie de l’asbl Centre régional de la famille et de l’enfance chaussée de Wavre numéro 5 - 1360 Perwez. Cette asbl comporte actuellement 9 maisons d’enfants, implantées dans le centre et l’est du Brabant Wallon.
* Le pouvoir organisateur est représenté par M. Boverie.
* Le Comptable est M. Dupont.
* La Coordinatrice est Mme Hermans.
* La Directrice est Mme Waty.
* La consultation ONE a lieu une fois par mois par le Dr. Casterman et la T.M.S Mme Lech.
* La maison compte 8 membres du personnel : La directrice ainsi que 7 puéricultrices
* Il y a 24 places par jour (mi-temps ou temps pleins).
* Présence de 2 sections :
* 1 section de 2 mois et demi à +/- 20mois.
* 1 section de20 mois à 2 ans et demi, 3ans.
* Le Baby Club est ouvert de 6h30 à 18h30.
* La maison d’enfants est autorisée par l’one.
* Elle s’engage à respecter le code de qualité tel que défini par l’arrêté du 17 décembre2003 du Gouvernement de la Communauté française.
* La maison d’enfants ferme 15 jours ouvrables durant l’année. Elle compte également des fermetures éventuelles pour récupération des jours légaux, ponts etc. Ces dates de fermeture sont confirmées et affichées par le milieu d’accueil dans le courant du mois de janvier de chaque année.
* Les congés pour formations continues seront communiqués dans les meilleurs délais.

1. **INSCRIPTION**

* Quand une place est disponible pour votre enfant, la Directrice convient d’un rendez-vous en vue de visiter la maison d’enfants.
* L’acompte est payé au moment où l’accord est passé.
* Un second rendez-vous est fixé après la naissance de l’enfant.
* Les différents documents seront remis aux parents et lus avec la Directrice.
* La date définitive d’entrée est alors fixée.

1. **FAMILIARISATION**

* Les dates de familiarisations sont ajustées.
* Pour chaque enfant celles-ci impliqueront les deux parents (sauf exceptions).
* Un objet transitionnel sera demandé (doudou).
* Les horaires de familiarisation seront définis avec la puéricultrice de référence, en concertation avec la direction.
* Elle se fera sur 10 jours.

*Investir ces premiers moments d’accueil est essentiel pour le bien être de chacun (enfant, parents puéricultrice).*

1. **RYTHME**

* Le rythme de votre enfant sera respecté au maximum.
* Dans notre organisation de travail, le personnel assure la surveillance des siestes qui est différente pour chaque section (présence ininterrompue d’une puéricultrice dans la section pour « grands » et passages très réguliers dans les chambres section « petits - moyens »).
* Des rituels sont mis en place afin de permettre à chaque enfant de garder ses repères.

1. **REPAS**

* Les biberons seront faits à la maison d’enfants à partir des dosettes individuelles, contenant leur poudre de lait, préparées préalablement par les parents.
* Les menus sont élaborés sur 5 semaines en conformité avec l’ONE et l’Afsca.
* Ils sont adaptés à l’âge des enfants.
* De l’eau est à la disposition des enfants tout au long de la journée.

1. **CHANGE**

* Les langes sont changés tout au long de la journée.
* Dès qu’il manque quoi que ce soit à l’enfant un petit panneau spécifique (pictogramme) pour chaque chose est placé à son porte-manteau.
* Pour l’apprentissage de la propreté, il se fait à partir du moment où l’enfant y montre de l’intérêt et en collaboration avec les parents.

1. **ORGANISATION**

* Aucune entrée ne se fera avant 6H30.
* Le retour se fera à maximum 18H20 afin de pouvoir faire un retour de la journée de l’enfant et fermer la maison d’enfants à 18H30.
* Dans la section « petits - moyens », nous vous demandons d’arriver à 9h30 maximum.
* Chez les « grands », nous vous demandons d’arriver à maximum 9h00.
* Votre enfant devra être habillé, son lange devra être propre et il devra avoir pris son premier biberon.
* Pour les enfants qui viennent tôt et si, exceptionnellement, son déjeuner n’a pas pu se faire dans de bonnes conditions il pourra le terminer à la maison d’enfants.

**Sachez que la maison d’enfants veille à assurer la sécurité physique et psychique de chaque enfant ainsi qu’à son bien être au quotidien.**